



**MAIRIE DE VIANE**  
**81530 VIANE**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE VIANE**

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Mme BLAVY Francine, Maire de la Commune de Viane.

Date de convocation : 12 juillet 2016

Étaient présents : BONNET Claude, MAFFRE Alain, MONDEME Marie-Françoise, RAYNAUD Gorette, PRATLONG Régine, VAUGIRAULT Danièle, BONNET Dominique

Absents excusés : AZAIS Pierre BRUNIQUEL Jérôme, THAL Nathalie.

Absents : SICARD François, CAVAILLES Patrick, VILLENEUVE Guy.

M. BRUNIQUEL Jérôme a donné procuration à Mme BLAVY Francine

Mme Gorette RAYNAUD a été nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

N°	Objet	Visa
23 2016	Modification statuts de la CCML	
24 2016	Convention chemins de randonnées avec la CCML	
25 2016		
26 2016	Décisions Modificatives	
27 2016	DETR pour aménagement ancien ESAT	

**23 2016 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCML**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2016-48 en date du 13 avril 2016 portant modification statutaire afin de prendre la compétence « création et gestion de réseaux de chaleur bois d'intérêt communautaire »

Vu l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité:

**1) APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté de Communes

---

## **24 2016 : CONVENTION ENTRE LA CCML ET LA COMMUNE DE VIANE POUR LES CHEMIN DE RANDONNEES DE LA MALQUIERE ET LA VALETTE dénommé Chemin des BUIS**

Les 2 chemins de Randonnées de La Malquière et La Valette, inscrits au PDIPR, mais non classés d'intérêt départemental, ont été balisés.

Afin que l'office de tourisme intercommunal les recense et en assure la promotion (internet, création d'une fiche randonnée), la commune doit s'engager à les baliser et les entretenir régulièrement.

Ces 2 chemins sont regroupés sous le nom des "Chemin des Buis".

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable et autorise Mme Le Maire à signer cette convention.

---

## **25 2016 : Modification des effectifs :**

Vu le départ à la retraite de M. CHAUDESAIGUES, et ses congés à partir du 21 août 2016,

Vu la nécessité de réorganiser les services à son départ,

Vu les congés du personnel,

Mme le Maire propose de :

- Nommer Mme BOYER Muriel à plein temps, afin de remplacer M. CHAUDESAIGUES Jacques sur l'emploi du camping, d'encadrer les enfants sur les rythmes scolaires, de seconder le secrétariat de la mairie pour l'archivage. L'avis du CTP du Centre de Gestion est nécessaire à cette modification du temps de travail.
- D'embaucher du 18 juillet au 21 août un employé saisonnier à plein temps
- D'embaucher en CDD un employé à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

---

## **25 2016 : DECISION MODIFICATIVES**

Décisions modificatives - Vente terrain TDF - achat véhicule et remises à niveau crédits

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil acceptent les projets et votent les DM suivantes :

- la commune de Viane a vendu à TDF une portion du terrain situé à Galzens, où se trouve l'actuel relais télé et téléphone mobile au tarif de 40 000 Euros. Cette vente n'avait pas été inscrite au Budget Primitif. 2016.
- L'Express, véhicule de la mairie n'est plus en état de rouler. Le garage PEUGEOT a proposé un véhicule KANGOO Express de 45 000 KM de 2012 au prix de 7771 euros.
- Rappel : Le Conseil Régional a versé à la commune de Viane une subvention de 11 081.53 Euros pour l'aménagement du restaurant. Ils réclament maintenant 640.86 euros, car ils n'avaient pas pris en compte les loyers lors du montage financier. Afin de leur reverser cette somme, il est nécessaire de rouvrir des crédits en investissement.
- Au niveau du personnel :

- Emploi d'un saisonnier à temps complet du 18 juillet au 19 août 2016, vu l'accroissement de travail en été. (peinture classe, chemins de randonnée, entretien du village, arrosage et congé des agents...)
- Mise à plein temps de Muriel BOYER, agent titulaire à temps incomplet à la mairie de Viane, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.
- Embauche d'une personne à mi-temps suite au départ à la retraite de M. CHAUDESAIGUES Jacques au 01/10/2016. Avec les congés, M. CHAUDESAIGUES quittera la collectivité le 22 août 2016.

	Crédits ouverts
D 611 : Contrats prestations services	1 000.00 €
D 61521 : Entretien de terrains	4 000.00 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	2 000.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 000.00 €</b>
D 6411 : Personnel titulaire	5 000.00 €
D 6413 : Personnel non titulaire	7 500.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel</b>	<b>12 500.00 €</b>
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	12 088.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>12 088.00 €</b>
D 023 : Virement section investissement	8 412.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>e</sup> d'investis.</b>	<b>8 412.00 €</b>
D 1322-118 : Aménagement restaurant	641.00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>641.00 €</b>
D 2182-132 : Véhicule	7 771.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>7 771.00 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	8 412.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>8 412.00 €</b>
R 775 : Produits des cessions d'immob.	40 000.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>40 000.00 €</b>

## **27 2016 : DEMANDE DETR**

Mme le Maire informe le Conseil que des crédits DETR peuvent encore être alloués pour l'année 2016.

- Vu le projet de création d'un espace partagé dans le bâtiment de l'ancien ESAT,
- Vu les travaux d'aménagement à réaliser,

Mme le Maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention au titre de la DETR. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

## **PLAN DE FINANCEMENT :**

**Dépenses :** Plâtrerie / peinture / sols : 23 690.00  
Électricité / chauffage/ : 20 122.00

**Recettes :** DETR 40 % : 17 525.00  
Autofinancement : 26 287.00

Fin de la séance